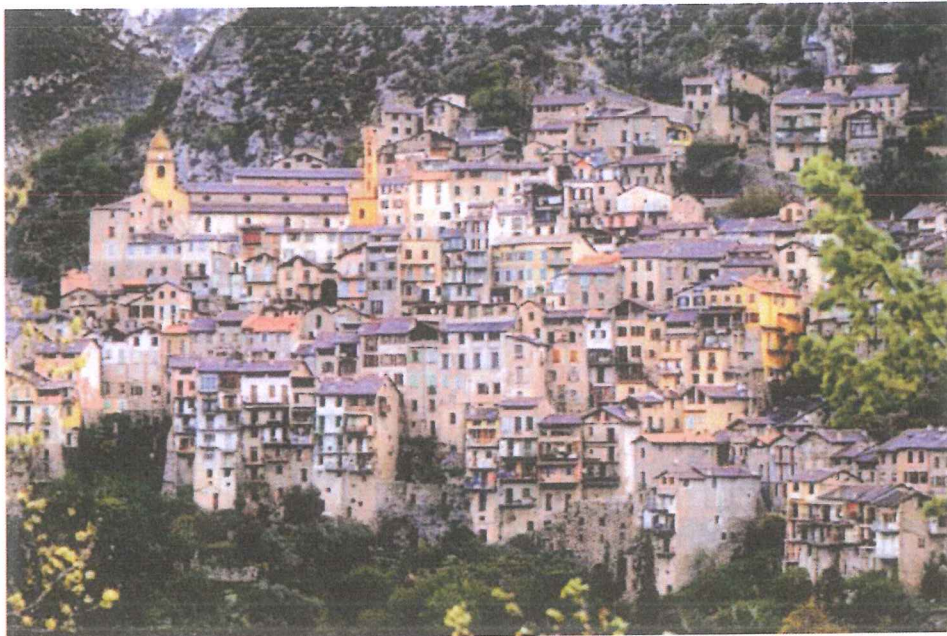


ÀR PREFECTURE

006-210601324-20170217-062017-DE  
Regu le 21/02/2017

# SAORGE



## DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRÈS GRANDE IMPORTANCE** et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

Le Maire



## RISQUES NATURELS FEUX DE FORÊT

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêts de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...).







La plupart des feux sont d'origine humaine par malveillance.

Les incendiaires non volontaires pêchent par excès de confiance, méconnaissance du risque ou inconscience (cigarettes, barbecues...), les dépôts d'ordures et les travaux sylvicoles ou agricoles sont également à l'origine de grands feux.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période.

La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris en hiver.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Si vous êtes témoin	Si l'alerte a été donnée (par les services de secours ou autre) : selon consignes	
 <p><b>Donnez l'alerte</b> (pompiers 18 ou 112, ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne vous approchez pas du feu</li> <li>- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation</li> <li>- Incitez au débroussaillage et arrosez les abords</li> <li>- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables</li> </ul>	 <p><b>1/ L'incendie est à votre porte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche</li> <li>- Fermez les portes, volets et fenêtres et calfeutrez-les avec des linges humides</li> <li>- Ne sortez pas sans ordre des autorités</li> <li>- Arrêtez les climatisations et les ventilations</li> </ul>  <p><b>2/ Écoutez la radio</b></p>	
<b>3/ Suivez les consignes</b>		
 <p><b>Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle</b></p>	 <p><b>N'approchez pas du feu</b></p>	 <p><b>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</b></p>



# RISQUES NATURELS

## SÉISME



Le séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie, qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Lors d'un tremblement de terre, bien souvent, la première secousse est suivie de répliques : il convient donc de rester vigilant.

### Pendant la secousse :

- ☞ Restez où vous êtes
- ☞ Protégez-vous la tête avec les bras
- ☞ À l'intérieur, mettez-vous à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide – éloignez-vous des fenêtres
- ☞ À l'extérieur, éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer : bâtiment, pont, poteau, fils électriques
- ☞ En voiture, arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques – ne descendez pas avant la fin de la première secousse

### Après la secousse :

- ☞ Coupez les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité – n'allumez pas de flamme et ne fumez pas – en cas de fuite, ouvrez les portes et fenêtres et prévenez les autorités
- ☞ Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments
- ☞ Ne touchez pas aux câbles tombés à terre – ne prenez pas l'ascenseur
- ☞ Ne pénétrez jamais dans les maisons endommagées – éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer – marchez au milieu de la chaussée
- ☞ Emportez vos papiers personnels, vêtements chauds, médicaments indispensables et radio portative
- ☞ Ne pas s'occuper des enfants qui sont pris en charge, les jours ouvrables, par le personnel scolaire

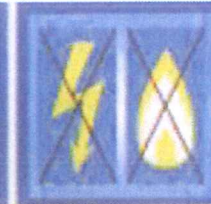
A L'INTERIEUR



A L'EXTERIEUR



APRES



## RISQUES NATURELS

### MOUVEMENT DE TERRAIN



Les glissements de terrain sont des déplacements lents (quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture généralement courbe ou plane. Les coulées de boues résultent de l'évolution des glissements et prennent naissance dans leur partie aval. Ce sont des mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés.

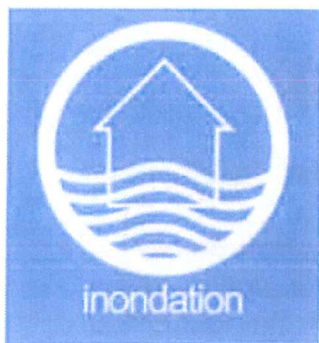
- ☞ Gagnez un point en hauteur – montez à pied dans les étages – ne prenez pas l'ascenseur
- ☞ Évitez de rester bloqué – fuyez latéralement
- ☞ Ne revenez pas sur vos pas – n'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- ☞ Coupez l'arrivée d'eau, d'électricité et de gaz
- ☞ Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer – marchez au milieu de la chaussée
- ☞ Emportez vos papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio portative
- ☞ Ne pas s'occuper des enfants qui sont pris en charge, les jours ouvrables par le personnel scolaire

PENDANT



APRES





## RISQUES NATURELS INONDATION, CRUE TORRENTIELLE

Les torrents sont des cours d'eau à pente forte (supérieure à 6 %) présentant des débits irréguliers et des écoulements très chargés. Ils sont générateurs de risques d'inondation accompagnés d'érosion et d'accumulation massives de matériaux.

- ☞ Évitez de rester bloqué – quittez les lieux dès que l'ordre est donné, emportez vos papiers, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio portative
- ☞ Ne tentez pas de franchir un cours d'eau à pied ni avec un véhicule
- ☞ Gagnez un point en hauteur, montez à pied dans les étages
- ☞ Fermez les portes et aérations
- ☞ Coupez gaz et électricité
- ☞ Ne pas s'occuper des enfants qui sont pris en charge, les jours ouvrables par le personnel scolaire





## RISQUES TECHNOLOGIQUES RISQUES INDUSTRIELS ET TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors de leur transport.

Les principaux produits transportés sont des produits pétroliers et chimiques.



☞ Confinez-vous – bouchez toutes les entrées d'air – coupez l'arrivée de gaz et d'électricité



☞ Supprimez toute flamme et étincelle – cessez de fumer



☞ Enfermez-vous dans une pièce, de préférence qui possède une arrivée d'eau

☞ Si un nuage toxique s'approche, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent

☞ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment – ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation (confinement) ou tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio – à la fin de l'alerte, aérez le local



☞ Lorsque l'ordre d'évacuation est lancé, rassemblez un minimum d'affaires personnelles, prenez vos papiers, de l'argent liquide et un chéquier – fermez les portes extérieures – dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé – suivez strictement les consignes données par la radio ou par le véhicule muni d'un haut-parleur



☞ Ne pas s'occuper des enfants qui sont pris en charge, les jours ouvrables par le personnel scolaire





## RISQUES TECHNOLOGIQUES RUPTURE DE BARRAGE

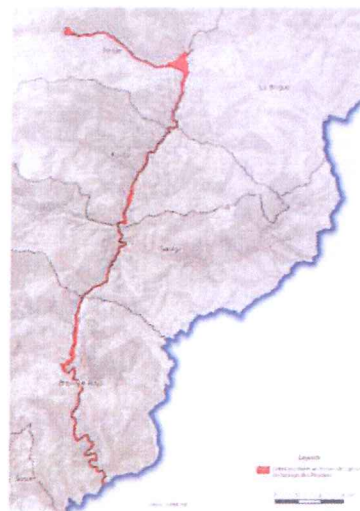
### Le risque à SAORGE :

La commune est concernée, pour une partie de son territoire, par le risque de rupture du barrage-réservoir des **Mêches**.

**Afin de prévenir tout risque d'accident, des mesures de prévention sont mises en œuvre :**

- Surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- Visite bi-annuelle de l'ouvrage par le service de contrôle
- Vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées

**Les zones concernées :** tous les abords de la Roya.



## RISQUES NATURELS AVALANCHE

Une **avalanche** correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoquée par la rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines de m<sup>3</sup> à plusieurs centaines de milliers, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement.

Une avalanche peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur. Trois facteurs sont principalement en cause :

- **La surcharge du manteau neigeux**, d'origine naturelle (chutes de neige abondante, pluie...) ou accidentelle (passage d'un skieur ou d'un animal).
- **La température** : après des chutes de neige et si une période de froid se présente, le manteau neigeux ne peut se stabiliser. Au printemps, la chaleur de la mi-journée favorise le déclenchement d'avalanches.
- **Le vent** engendre une instabilité du manteau neigeux par la réaction de plaques et corniches.

On distingue trois types d'avalanches : **par plaque**, **en aérosol** (mélange de neige poudreuse et d'air) et de **neige humide**.

Pour ce dernier type d'avalanche, les coulées de neige humide se produisent lorsque le manteau neigeux se densifie et s'humidifie sous l'action de la fonte des neiges.

C'est une avalanche très lourde qui progresse à une vitesse relativement lente.

Ces phénomènes n'ont longtemps touché que des espaces non occupés. Le développement des sports d'hiver (ski de montagne, raquette, alpinisme, hors piste...) et l'aménagement de la montagne multiplient les vulnérabilités.





Nombre de conseillers :

en exercice	10
présents	08
votants	10

N° 06 /2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Brigitte BRESC, Maire -

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2017

**OBJET :**

APPROBATION DU DOCUMENT  
D'INFORMATION COMMUNAL SUR  
LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

**PRÉSENTS :** FRACASSI Ange, PIOLAT Jean-Pierre, SIC Christine, adjoints.  
AIPERTO Dominique, DEL AMO Marie-Noëlle, FLURI Marc, GIOANNI Roger.

**ABSENTS EXCUSÉS :** PETRI Stéphane pouvoir à SIC Christine  
PRADIER Christian pouvoir à PIOLAT Jean-Pierre  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** PIOLAT Jean-Pierre

Rapporteur : Madame le Maire

Le maire informe l'assemblée sur l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Le DICRIM est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter. A cet effet, le maire présente au Conseil Municipal, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qu'il a établi. Ce document obligatoire sera à la disposition de la population et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ce DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du DICRIM, après avoir entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le DICRIM, dont un modèle sera annexé à la présente délibération.
- CONFIE au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

**Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

LE 17 février 2017

SAORGE, LE 17 février 2017

Le Maire,



Brigitte BRESC

Le Maire,



Brigitte BRESC

